Élections professionnelles 2026 – CAP ADJAENES

Adjoint Administratif de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur

Non à la dislocation du statut par la mise à mort du corps des ADJAENES de l'administration centrale

En 23 ans, le nombre de postes d'ADJAENES à l'administration centrale est passé de **800 à moins de 160 !** Cette extinction du corps des ADJAENES est **parfaitement assumée par le SAAM** au nom de la soi-disant « évolution des métiers ». Lors d'une instance, l'administration déclarait : « ceux qui ne pourront pas s'adapter devront partir ».

Or la **raréfaction des postes** d'ADJAENES rend la **mobilité quasi impossible à la centrale**. **On assiste à une véritable discrimination de corps**. L'administration centrale recourt à **tous les moyens pour amplifier le phénomène** : requalification des postes de catégorie C, postes autrefois ouverts à des catégories C désormais profilés pour des catégories B, recours massif à l'embauche de contractuels…

Par ailleurs, l'heure est au **déploiement de l'IA** : de nombreux collègues ADJAENES qui assument des tâches de secrétariat ou de gestion vont devenir persona non grata à l'administration centrale puisque son usage aura pour effet de **remplacer certaines des tâches qu'ils effectuent.**

Les ADJAENES, des personnels essentiels mal reconnus

Des attaques sans précédent contre leur pouvoir d'achat

Aujourd'hui, pour retrouver la **valeur du point d'indice** du 1er janvier 2000, il faudrait **l'augmenter de 34%**. Pour les ADJAENES, cet effondrement est aggravé par le fait que **la rémunération des premiers échelons de leur corps tombe régulièrement en-dessous du SMIC**. Aussi, les mesures touchant à leur carrière se réduisent-elles essentiellement à une revalorisation des échelons de base pour éviter qu'ils restent en-deçà du salaire minimum, ce qui conduit à **un tassement des grilles indiciaires** dont FO réclame la révision.

Des perspectives de carrière réduites à la portion congrue

Les faibles perspectives de carrière réduisent les possibilités de promotion pour le corps des ADJAENES. En l'absence de repyramidage, on n'observe **aucune réelle ouverture de carrière vers la catégorie B**. Et les promotions se font dans la plus **grande opacité** depuis la loi de transformation de la Fonction publique de 2019, sans contrôle des élus des CAP, ce qui ouvre grand la porte à tous les arbitraires.

Des stagnations de primes

La progression de la prime annuelle, quand elle existe, reste marginale : depuis plusieurs années, plane la menace que le complément indemnitaire annuel (CIA) versé avec le salaire de décembre ne soit pas reconduit l'année suivante. La stagnation, voire la baisse du CIA est une véritable provocation alors même que le pouvoir d'achat diminue et que la valeur du point d'indice est gelée depuis des années.

Des surcharges de travail qui se généralisent

Les saignées dans les effectifs des ADJAENES entrainent des surcharges de travail. À ce titre, l'exemple des secrétariats est particulièrement significatif. **Leur mutualisation s'est généralisée** alourdissant considérablement les tâches des collègues qui y exercent. Et l'administration envisage de leur confier systématiquement en plus la gestion de dossiers, sous prétexte d'évolution du métier de secrétaire.

Des retraites plus que jamais en ligne de mire

Comme si cela ne suffisait pas, c'est un allongement du temps de travail que le gouvernement inflige aux ADJAENES comme à tous les salariés par le report de l'âge légal de la retraite et l'augmentation du nombre de trimestres requis pour accéder à une retraite complète, dont le montant reste bien modeste.

Tout cela est inacceptable ! Le SNPMEN-FO n'a nullement l'intention de lâcher sur les légitimes revendications qu'appelle cette situation et revendique :

- **L'augmentation immédiate du point d'indice d'au moins 10 %** et un plan sur plusieurs années pour rattraper les pertes de pouvoir d'achat subies depuis 2000.
- **Le rattrapage des pertes subies** du fait de stagnation de la prime annuelle et de l'inflation. Rétablissement d'un système d'augmentation automatique pour tous de la prime annuelle.
- **Un réel déblocage des carrières** : augmentation substantielle des possibilités d'accès au corps des SAENES, réévaluation des ratios promus/promouvables pour les passages au grade supérieur, passage automatique en sommet de grade. Rétablissement du contrôle des CAP par les élus. Abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique.
- **La revalorisation véritable de l'ensemble de la grille** avec une amplitude indiciaire de coefficient 6 entre le bas et le haut de la grille.
- **L'arrêt immédiat des suppressions de postes d'ADJAENES** et le recrutement des agents indispensables pour lever les surcharges de travail et les restrictions du nombre des promotions. **Non à la disparition des ADJAENES à l'administration centrale**.
- **Non à la mutualisation des secrétariats**, non à l'ajout de tâches non prévues par le statut des ADJAENES.
- **Non à tout allongement de la durée du travail**. Non au report de l'âge légal de la retraite et à toute augmentation du nombre de trimestres requis pour une retraite à taux plein. Maintien intégral du Code des pensions civiles et militaires et, notamment, de la référence à l'indice des 6 derniers mois pour le calcul de la pension.
- **Mise en place d'un accord sur l'usage de l'intelligence artificielle à l'administration centrale** afin qu'elle ne détruise pas les emplois et les missions.

Il y a 4 ans, les ADJAENES plaçaient en tête le syndicat FO pour les représenter à la CAP. Pourquoi faut-il de nouveau voter FO ?

➔ **Pour assurer la défense des ADJAENES notamment en cas de demande de révision du compte-rendu d'entretien professionnel ou de refus de télétravail, voire de sanction disciplinaire.**

➔ **Pour voir les CAP rétablies dans l'intégralité de leurs prérogatives.**

➔ **Pour que le SNPMEN-FO continue à servir de point d'appui aux ADJAENES dans la défense de leurs revendications.**

Votez Force Ouvrière !

www.snpmen-fo.fr